



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abeilles

Question écrite n° 23881

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes suscitées au sein de la profession apicole par l'utilisation à grande échelle d'un insecticide systémique, l'Imadaclopride, connu sous le nom commercial de « Gaucho ». La neuro-toxicité de ce produit sur l'abeille fait l'objet, depuis plusieurs années, d'une polémique entre le fabricant et les différents professionnels concernés de l'apiculture. Si un lien de causalité entre l'utilisation du « Gaucho » et la baisse de production de miel constatée dans certaines régions n'avait pu être mis en évidence par la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires, les résultats d'expérimentations menées en 1998 par des laboratoires de l'INRA et les analyses de résidus conduites par le CNRS semblent aujourd'hui démontrer sa toxicité à des doses très faibles et sa présence sur des cultures non traitées. Par ailleurs, sa rémanence excessive est soulignée par la directive européenne 91-414 et son annexe 6. Il lui demande donc si, au vu de ces analyses conduites par des organismes publics, et compte tenu de la gravité des conséquences, non seulement pour la production de miel, mais aussi pour la pollinisation des cultures, il ne conviendrait pas d'envisager une interdiction de l'utilisation de ce produit sur le territoire national.

Texte de la réponse

Le Gaucho est une préparation phytosanitaire à action insecticide et systématique qui a donné lieu à des études en France pendant la saison végétative du tournesol en 1998. Ces études ont produit un rapport de synthèse présenté à la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole. Cette commission m'a fait connaître son avis le 16 décembre 1998. Depuis cette date, toutes les parties intéressées par le Gaucho ont été entendues. Compte tenu du manque de certitudes scientifique et technique, sur l'absence de lien entre l'utilisation du Gaucho et les troubles observés sur les abeilles, j'ai décidé de retirer de façon provisoire l'autorisation de mise sur le marché du Gaucho pour l'usage « traitement des semences de tournesol » le 15 janvier 1999. Cette décision a été notifiée à la société Bayer le 25 janvier 1999 assortie des études complémentaires à conduire par cette même société. Ces dernières visent en particulier le métabolisme du produit, les limites de sa toxicité sur abeilles et sa persistance dans les sols. Dans le même temps, le principe de la mise en place d'une enquête épidémiologique complémentaire a été décidé. Cette enquête visera à déterminer l'éventuelle responsabilité ou coresponsabilité d'autres facteurs sur les phénomènes observés sur abeilles et miellées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23881

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 252

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2480